



DOSSIER D'INSCRIPTION

Au diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport Spécialité Performance Sportive Mention

« Skateboard »

Session 2022-2023



Identification du candidat : (rubrique à renseigner en majuscules)

NOM d'usage : Prénom :

NOM de naissance :

Né(e) : le [] [] []

à : DPT []

Adresse :

CP : Ville :

☎ : [] [] [] [] [] Portable : [] [] [] [] []

Courriel :

Nationalité :

Photo
d'identité
à coller

Lors de l'entrée en formation, serez-vous ?

Salarié(e) Type de contrat : CDI, CDD, autre :

Adresse employeur :

Demandeur d'emploi inscrit

Depuis le : N° identifiant :

Sans emploi non inscrit

Bénéficiaire du RSA

Durée totale en nombre de mois de votre **expérience professionnelle ou non**
(y compris travail saisonnier, bénévolat, intérim) :

Prise(s) en charge envisagée(s) pour votre formation :

Régime de **sécurité sociale** auquel vous êtes affilié(e) :

À la **caisse** de (ville, département) :

À quel **titre** (personnel, ayant-droit, étudiant...) :

N° de **sécurité sociale** : [] [] [] [] [] [] [] []

En contrat d'apprentissage

Niveau d'études ou de formation

Niveau V : Brevet des collèges

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau V : BEP / CAP

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau IV : Baccalauréat

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau III : DEUG -DUT

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau II : Licence

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Niveau I : Master, DESS, Doctorat, etc

Diplôme acquis Niveau atteint

Précisez :

Diplôme(s) sportif(s) :

BAPAAAT Date :

BEES 1° Date :

BEES 2° Précisez :

BPJEPS Précisez :

DEJEPS Précisez :

AUTRES Précisez :

DOSSIER A RETOURNER
Au plus tard le 3 juin 2022

Coût de la formation*

Frais d'inscription : 35 € (non remboursables)

Frais pédagogiques :

- avec prise en charge par un OPCO : de 12€ à 15€/heure centre soit entre **7 908 € et 9 885 €***
- sans prise en charge par un OPCO : 10,50 €/heure centre soit **6 919,50 €**

Les frais de transport, de restauration et d'hébergement restent à la charge des stagiaires.

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations du CREPS peut se charger d'étudier la solution la plus adaptée à chaque situation et peut vous conseiller. Veuillez contacter pour plus d'informations **Aline VATTIER-PETRO au 05 56 84 48 10** ou par courriel aline.vattier-petro@creps-bordeaux.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier d'inscription.

** Tarifs non contractuels pouvant faire l'objet de modifications*

Conditions d'inscription : Les exigences préalables requises à l'entrée en formation sont les suivantes :

- La photocopie du PSC1
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du skateboard datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (*voir imprimé du CREPS dans le dossier d'inscription*).
- La réussite à un test s'appuyant sur une analyse vidéo suivie, d'un entretien qui a pour objectif d'évaluer le candidat sur :
 - Sa capacité à effectuer une analyse technique de séquences vidéo (d'une durée maximum d'une minute) extraites d'une compétition de niveau national ou international ;
 - Sa capacité à dégager des objectifs prioritaires de travail en fonction de cette analyse
 - Sa capacité à proposer des situations d'entraînement adaptées.

Ce test est organisé par le CREPS de Bordeaux **le mardi 21 juin 2022**.

Est dispensé(e) de ce test s'appuyant sur une analyse vidéo, le candidat ou la candidate titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré, option skateboard
- Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité perfectionnement sportif, mention skateboard.

Dates et lieux de la formation

Début de la formation : **13 juillet 2022 (une demi-journée en visio) puis 05 septembre 2022**

Fin de la formation : **8 septembre 2023**

Lieu et heures de la formation :

- 659 heures en centre au CREPS de Bordeaux à Talence et sur sites dédiés
- 400 heures au minimum en structure d'alternance (entreprise)

Les frais de transport, de restauration et d'hébergement restent à la charge des stagiaires.

Sélections : Lundi 27 juin 2022

Épreuve écrite : durée 2h

L'épreuve écrite, porte sur les connaissances générales de l'activité au travers les valeurs véhiculées dans le sport. Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à s'exprimer par écrit, à structurer sa réflexion et à argumenter ses propositions.

Épreuve d'entretien sur dossier : durée 30 minutes

Le dossier de positionnement (en annexe du dossier d'inscription) sert de support à l'entretien oral. L'exposé et l'entretien s'effectuent en abordant les 3 thématiques suivantes : la capacité du candidat à s'engager dans la formation, son projet professionnel et personnel ainsi que l'analyse critique de son expérience.

Épreuve d'analyse vidéo dans sa spécialité : durée 1h30

Les candidats devront analyser une vidéo technique en présentant le contexte, analysant le geste technique et proposant des pistes d'entraînement.

Entretien de pré- positionnement : Mardi 28 juin 2022 au CREPS de Bordeaux

La profession d'éducateur sportif est une profession réglementée.

L'article L.212-9 du Code du Sport prévoit que nul ne peut exercer les fonctions d'éducateur sportif, à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour certains délits.

Je soussigné(e), prénom et nom.....

déclare sur l'honneur :

- * avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation et des conditions d'exercice de la profession d'éducateur sportif ;
- * que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables ;
- * solliciter mon inscription aux tests d'exigences préalables, et aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation au diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport Spécialité Performance Sportive Mention « Skateboard » Session 2022-2023, organisés du 27 au 28 juin 2022 par le CREPS de Bordeaux à Talence (33).

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du Code pénal).

Fait à le..... Signature du (de la) candidat(e)

PIECES
À JOINDRE À VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

- une photocopie **d'une pièce d'identité** recto verso en cours de validité ou titre de séjour pour les étrangers
- une **photo d'identité** portant au dos votre nom et la formation demandée, dont une collée sur la 1re page
- une copie de l'attestation de réussite à l'unité d'enseignement « **prévention et secours civiques de niveau 1** » (**PSC1**) ou son équivalent
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du « Roller » datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (*imprimé du CREPS de Bordeaux*)
- un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)
- photocopie de **vosre attestation d'assuré(e) sociale** en cours de validité (*document à demander à votre caisse d'assurance maladie ou téléchargeable sur www.ameli.fr*)
- un **chèque daté et signé d'un montant de 35,00 €** libellé à l'ordre de l'Agent comptable du CREPS de Bordeaux pour les frais d'inscription (non remboursables)
- copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), pour les Français de moins de 25 ans
- un **relevé d'identité bancaire**
- une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile
- un **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et pédagogique.
- une copie de **la ou des attestation(s) de diplôme pouvant justifier d'allègement sur certains temps de formation et d'épreuves (BE, DE, licence, master STAPS**
- Dossier de positionnement du candidat (joint en annexe)**
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables et/ou les tests de sélection.
- Une attestation d'assurance individuelle et responsabilité civile (compagnie d'assurance habitation ou véhicule).
- Si un organisme finance tout ou une partie de votre formation, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de cet organisme.
- Pour les candidats salariés, une attestation de votre employeur vous autorisant à suivre la formation
- Pour les demandeurs d'emploi, une copie d'un justificatif de demandeur d'emploi

DOSSIER A RETOURNER

Au plus tard le 3 juin 2022

au CREPS de Bordeaux

Département Formation

653, cours de la Libération 33405 TALENCE Cedex

Aline VATTIER-PETRO

Assistante de formation

05 56 84 48 10

aline.vattier-petro@creps-bordeaux.fr

Karine MESNIL

Coordonnatrice de la formation

05 56 84 84 66

karine.mesnil@creps-bordeaux.fr



CERTIFICAT MEDICAL

DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DES ACTIVITES SPORTIVES

Je, soussigné(e), Docteurdemeurant

.....
.....
.....

CERTIFIE AVOIR EXAMINE

M./Mme né(e) le [____][____][_____]

demeurant :
.....

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'encadrement du **SKATEBOARD**.

Observations éventuelles :
.....
.....
.....

Fait à :, le

Signature et cachet du médecin

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Par l'OPCO, l'employeur ou autre organisme

Formation : DESJEPS Spécialité Performance Sportive Mention « Skateboard »

A REMETTRE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Je soussigné(e), nom, prénom :

Qualité :

Représentant la structure :

N°SIRET/APE.....

Adresse :

.....

Tél : e-mail :

Déclare prendre en charge les frais* relatifs à la formation mentionnée ci-dessus, engagée par (nom, prénom du candidat) :

Frais d'inscription : **35 €**

Frais pédagogiques sans prise en charge OPCO : **6919,50 €**

Frais pédagogiques avec prise en charge OPCO : € (*selon type de contrat salarié/employeur*)

Frais de restauration : **8,75 €** le repas **carte 5 repas 36 €** **carte 10 repas 72 €**

**Tarifs 2021 en vigueur sous réserve de modifications*

CES FRAIS DEVRONT ETRE FACTURES A :

SI PAIEMENT SANS OPCO (le CREPS adresse la facture à l'employeur qui prend en charge le coût de la formation)

Nom et adresse de la structure

.....

SI PAIEMENT AVEC OPCO (le CREPS adresse la facture à l'employeur qui se fait ensuite rembourser par l'OPCO)

Nom et adresse de la structure

.....

SI SUBROGATION (le CREPS adresse directement la facture à l'OPCO)

Nom et adresse de l'OPCO

.....

.....

Fait à le

Signature du responsable
Cachet de la structure ou de l'entreprise



PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le CREPS de Bordeaux procède à un traitement de vos données personnelles pour encadrer votre participation aux épreuves de sélection, votre inscription et permettre le suivi de votre dossier pendant votre formation, sur le fondement de l'exercice d'une mission d'intérêt public prévu par l'article 6 e/ du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Les réponses aux demandes d'informations de ce formulaire sont obligatoires. A défaut de réponse de votre part, votre inscription en formation ne pourra pas être finalisée. Ces informations sont en effet requises afin de permettre le suivi, par le CREPS de Bordeaux et la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) de votre dossier individuel et de votre parcours de formation.

Les données enregistrées sont conservées 50 ans à compter de la fin des épreuves par le CREPS de Bordeaux. Ces données peuvent être communiquées aux destinataires suivants :

- La Délégation Régionale Académique à la jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) ;
- les organismes finançant votre formation ;
- les structures vous accueillant en stage ;
- d'autres CREPS en cas de formation sur plusieurs sites ;

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que de rédiger des directives post-mortem générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication sur vos données personnelles.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données par courriel : dpd@creps-bordeaux.fr en précisant votre demande accompagnée d'un justificatif de votre identité.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la Loi informatique et libertés susvisés.

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>